



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES D'ARMOR

Préfecture

Direction des relations  
avec les collectivités territoriales  
Bureau du développement durable

Affaire suivie par :  
Annie Macé  
Tél : 02.96.62.43.38  
Fax : 02.96.62.44.78  
pref-environnement@cotes-darmor.gouv.fr

Saint-Brieuc, le **31 MAI 2016**

Le Préfet des Côtes d'Armor

à

Monsieur le Maire  
Mairie

B.P. 12  
22310 PLESTIN-LES-GREVES

**OBJET :** Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, formation sites et paysages.  
Demande de classement des espaces boisés dans le cadre de la révision du PLU.

**P. J. :** 1

Lors de sa réunion du 28 avril 2016, la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, réunie en formation « sites et paysages », a été appelée à examiner le dossier visé en objet.

Vous trouverez, ci-joint, un extrait du compte-rendu relatif à ce dossier.

J'émet un avis favorable à cette demande, la commission s'étant prononcée favorablement.

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

  
Gérard DEROUIN

Copie transmise à :

- Mme le Sous-Préfet de Lannion



|   |   |
|---|---|
| <p>Préfecture<br/>Direction des relations<br/>avec les collectivités territoriales<br/>Bureau du développement durable</p> <p>Affaire suivie par :<br/>Annie Macé<br/>Tél : 02.96.62.43.38<br/>Fax : 02.96.62.44.78<br/>pref-environnement@cotes-darmor.gouv.fr</p> | <p style="text-align: center;"><b>Extrait</b><br/><b>Compte-rendu de la réunion</b><br/><b>du jeudi 28 avril 2016</b></p> |
|---|---|

OBJET DE LA SEANCE :

**Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites**  
**« formation sites et paysages »**

Président :

- M. Michel LABORIE, sous-préfet de l'arrondissement de DINAN,

Présents :

- M. Yannick MORIN, conseiller départemental du canton de Pléneuf-Val-André,
- M. Serge SIMON, maire de Plouër-sur-Rance,
- Mme Françoise LE PAGE, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- Mme Gwenaël HERVOUET, direction départementale des territoires et de la mer,
- M. Denis LEFORT, architecte des bâtiments de France, chef de service territorial de l'architecture et du patrimoine,
- M. Jean-Pierre LE BIHAN, représentant la chambre d'agriculture,
- M. Jean-François COURCOUX, représentant la profession sylvicole,
- M. Michel COLLIN, paysagiste DPLG,

Étaient également présents :

- M. Alain GENGE et Mme Françoise LE MAOUT-HAMON, direction départementale des territoires et de la mer, service aménagement mer et littoral,
- Mmes Magali LECLERCQ et Nadine HALL, direction départementale des territoires et de la mer, service planification, logement, urbanisme,
- M. Marc BONENFANT, direction départementale des territoires et de la mer, service environnement,
- M. Julien CHARBONNEL, chef du bureau du développement durable,
- Mme Marie-Françoise LE MAITRE, bureau du développement durable.

Étaient excusés :

- Mme Christiane GUERVILLY, vice-présidente de la communauté de communes Côte de Penthièvre,
- M. Philippe COULAU, vice-président de la communauté de communes Paimpol-goëlo,
- M. Jean de la MOTTE de BROONS, délégué départemental de la société pour la protection des paysages et de l'esthétique de France.

- Document rédigé par : Marie-Françoise LE MAITRE

Votants : 9

5) - **PLESTIN-LES-GREVES** : demande de classement des espaces boisés dans le PLU

Rapporteur : DDTM

Présentation du dossier par le service rapporteur.

Le président demande aux membres s'il y a des questions sur ce dossier.

M. COLLIN note la même remarque sur les zones humides.

Il est précisé que, si le rapport ne l'indique pas clairement, il s'agit bien d'un avis favorable sans réserve du rapporteur.

Les membres n'ayant plus de question, le président soumet au vote ce dossier.

Avis favorables : 7

Avis défavorable : 1

Abstention : 1

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites donne un avis favorable à la demande de classement des espaces boisés dans le PLU déposée par la commune de PLESTIN-LES-GREVES.

Le président,

Signé : Michel LABORIE